

Département de la Corrèze

La Tourette Commune associée à Ussel

ARRETE MUNICIPAL n° A20251013-487

Maire délégué de La Tourette,

e PANNETIER

Cherry

Service Affaires générales		
Туре	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire	
és publiques	s et pouvoirs de police - police municipale	

7 Autorisation a daverture de desit de soissons temporane						
Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale				
Objet	Concours de pétanque – téléthon					
Date	Le samedi 29 novembre 2025 de 12h00 à 20h00					
Lieu	Boulodrome de la Tourette Haute Corrèze Ussel					
Demandeur	Monsieur Patrick PRADELLE, Président de la Pétanque de Haute-Corrèze					

Le Maire Délégué,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;

Vu la demande, en date du 10 octobre 2025, présentée par Monsieur Patrick PRADELLE, Président de la Pétanque de Haute-Corrèze ;

Arrête,

Article 1: Monsieur Patrick PRADELLE, Président de la Pétanque de Haute-Corrèze est autorisé à ouvrir une buvette de 3ème catégorie le samedi 29 novembre 2025 de 12 h 00 à 20 h 00, au Boulodrome de la Tourette Haute Corrèze - Ussel.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Monsieur Patrick PRADELLE, président de la Pétanque de Haute-Corrèze.

Fait à Ussel, le 13 octobre 2025.

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le :

12 4 OCT. 2025

Notification le :